

## **Accompagnement d'enfants à domicile Chaperon Rouge**

**Dossier d'informations à l'attention des parents**



2 novembre 2017

Face aux demandes croissantes des familles pour garder leurs enfants, la Croix-Rouge genevoise a créé dès 2009, un service d'accompagnement d'enfants au sein du Chaperon Rouge.

Cette activité permet également d'offrir des places de travail aux personnes pouvant bénéficier d'un emploi de solidarité.

Les accompagnantes sont formées (3 mois), expérimentées et employées par la Croix-Rouge genevoise qui garantit leur professionnalisme.

Les familles peuvent ainsi bénéficier d'une accompagnante à leur domicile pour s'occuper de leur-s enfant-s durant la journée.

Plusieurs contrats sont proposés pour des missions de 10 heures par jour :

- de courte durée de 1 à 6 mois au tarif « temporaire »
- de longue durée de 6 à 12 mois, renouvelable, au tarif « fixe »

## **Comment s'inscrire ?**

En téléchargeant le formulaire d'inscription via notre site internet ou sur demande par téléphone et en le renvoyant dûment complété et signé avec les documents suivants :

- une copie de l'attestation du revenu déterminant unifié (RDU) de l'année en cours pour les revenus de l'année précédente du couple
- une copie de la police d'assurance maladie de(s) (l') enfant(s)
- une copie de la police d'assurance Responsabilité Civile privée du ménage

A renvoyer :

- par courrier à Chaperon Rouge, Croix-Rouge genevoise, route des Acacias 9 – 1211 Genève 4,
- par email (documents scannés) à [chaperon.rouge@croix-rouge-ge.ch](mailto:chaperon.rouge@croix-rouge-ge.ch).

Votre dossier sera ensuite examiné et inscrit en liste d'attente. Pour rester en liste d'attente, il est nécessaire de confirmer la demande tous les mois par email à [chaperon.rouge@croix-rouge-ge.ch](mailto:chaperon.rouge@croix-rouge-ge.ch), ou par téléphone.

Dès qu'une place se libère, le secrétariat vous contacte pour organiser un entretien préalable à votre domicile avec l'évaluatrice du service.

Si toutes les conditions sont remplies votre dossier est accepté et envoyé pour signature.

## Réponses aux questions fréquentes

### Est-il indispensable d'envoyer tous les documents demandés pour être mis sur liste d'attente ?

Oui, faute de quoi votre dossier ne peut être pris en compte.

### Le Chaperon Rouge intervient-il en France et dans le canton de Vaud ?

Non, le Chaperon Rouge intervient uniquement dans le canton de Genève.

### Le Chaperon Rouge a-t-il des locaux où les enfants peuvent être gardés ?

Non, il s'agit uniquement de garde à domicile.

### Qu'est-ce que le RDU ?

Le RDU est le revenu déterminant unifié. C'est un montant calculé sur la base du revenu et de la fortune et selon des modalités unifiées ; il est destiné à être applicable à toutes les prestations sociales. Le RDU repose notamment sur le principe de l'égalité de traitement en termes de ressources financières. Il implique que le RDU tient compte de tous les revenus, quelle que soit leur origine, y compris des prestations sociales délivrées. Plus de renseignements sur <http://www.ge.ch/rdu/>.

### Comment obtenir le RDU ?

Par téléphone

au 022.546.19.54

ou en faisant une demande par écrit à l'adresse suivante :

DSE - Direction générale de l'action sociale (DGAS)  
Centre de calcul du RDU  
Rte de Frontenex 62  
1207 Genève

### Que faire si je ne peux obtenir le RDU ?

L'attestation du RDU n'est pas délivrable pour les personnes suivantes :

- Les personnes non taxées sur Genève
- Les personnes non domiciliées sur Genève deux ans plus tôt
- Les personnes travaillant dans les organisations internationales

Dans ce cas, il est demandé d'envoyer une copie des 12 dernières fiches de salaire, ainsi qu'une lettre signée indiquant la fortune totale du ménage (fortune financière et immobilière). Le service procédera à une estimation du RDU.

### Qu'est-ce-que la RC ?

C'est l'assurance responsabilité civile. Elle couvre les conséquences financières de dommages causés à autrui (par exemple l'enfant gardé brise les lunettes de la garde). Elle est souvent combinée à l'assurance-ménage. Elle est notamment demandée dans le canton de Genève à tous les locataires pour assurer de couvrir les conséquences financières des éventuels dommages causés au logement.

### Combien de temps vais-je rester en liste d'attente ?

La durée d'attente est malheureusement aléatoire. Elle dépend des disponibilités du service, du nombre de familles en liste d'attente et du type de demande. Plus la demande d'horaires est flexible (par exemple entre 1 et 3 jours par semaine, quel que soit le jour), plus il y a de chances qu'une place se libère rapidement.

Pour rester en liste d'attente, il est nécessaire de confirmer sa demande tous les mois par email à [chaperon.rouge@croix-rouge-ge.ch](mailto:chaperon.rouge@croix-rouge-ge.ch), ou par téléphone.

### Le Chaperon Rouge intervient-il uniquement pour des missions de 10 heures par jour ?

Oui, la demande étant très importante le service propose uniquement des missions sur des journées entières dans la tranche horaire suivante de 7h à 19h30.

### Une accompagnante peut-elle travailler plus de dix heures par jour ?

Non, c'est la durée maximale de travail d'une garde à domicile.

### Puis-je avoir la même accompagnante pour 5 missions d'une journée par semaine ?

Non, les accompagnantes travaillent à raison de 40 heures par semaine. Il faudra donc deux accompagnantes pour assurer 5 journées par semaine.

### Le contrat est-il renouvelable après un an ?

Oui, les contrats sont signés pour une durée d'un an. Un renouvellement est proposé 3 mois avant l'échéance du contrat.

### Si l'accompagnante est absente (maladie, vacances), un remplacement est-il effectué ?

Les remplacements sont automatiquement effectués en cas d'absence de la garde habituelle. Tout remplacement refusé sera tout de même facturé.

Oui, si l'accompagnante annonce son absence au dernier moment, l'accompagnante remplaçante viendra au plus vite, dans la limite des possibilités.

### Les accompagnantes sont-elles formées ?

Oui, les accompagnantes suivent une formation de 11 semaines (dont 6 semaines en stage) sur l'accompagnement à domicile, couvrant notamment les sujets suivants : hygiène ménagère, le développement de l'enfant, le sommeil de l'enfant, les soins de base, l'alimentation du nourrisson et du petit enfant, les premiers soins d'urgence, la sécurité à domicile, les maladies infantiles, etc. Suite à cette formation, les accompagnantes doivent réussir une évaluation sur leurs connaissances, savoir-faire et savoir-être. Les accompagnantes sont ensuite engagées par la Croix-Rouge genevoise et régulièrement évaluées, y compris durant leurs missions de garde.

### Que font les accompagnantes avec les enfants ?

Les accompagnantes font des activités adaptées à l'âge des enfants (chants, bricolage, jeux de société, dessin, etc.) en fonction des jeux disponibles au domicile, et les accompagnent lors de promenades/activités à l'extérieur jusqu'à deux fois par jour, selon demande des parents.

### Les accompagnantes parlent-elles toutes français ?

Oui, elles ont été sélectionnées avec pour exigence un niveau de français minimum B1. Certaines accompagnantes parlent d'autres langues en plus.

### Comment se passent les repas ?

L'accompagnante réchauffe ou prépare le repas des enfants et les parents prévoient une portion pour elle.

Si le repas n'est pas approprié (nourriture pour nourrisson), l'accompagnante apportera son repas avec elle.

### Les accompagnantes peuvent-elles aller chercher des enfants à l'école ?

Si l'accompagnante s'occupe d'un enfant toute la journée au domicile, elle peut emmener ou aller chercher un autre enfant de la fratrie à l'école ou à une autre activité.

Attention : durant les jours où elle est remplacée (par exemple en cas de maladie de l'accompagnante), les parents se chargent du bon déroulement de la journée.

Le service ne règlera pas les éventuelles complications conséquentes, par exemple si l'enfant ne connaît pas l'accompagnante (pas de reconnaissance), la maîtresse ne connaît pas l'accompagnante, l'accompagnante ne connaît pas le domicile, la possession d'une clé du domicile, etc.

Tout remplacement refusé sera tout de même facturé.

### Le Chaperon Rouge intervient-il uniquement pour aller chercher ou emmener des enfants dans une structure et les ramener au domicile le temps que les parents rentrent ?

Non. Le Chaperon Rouge n'offre pas ce genre de prestations.

### Autres questions

Le **règlement** devrait répondre à vos autres questions. Si malgré tout vous deviez en avoir encore, le secrétariat du service Chaperon Rouge y répondra avec plaisir (022/304.04.82).

## Tarifs

Les tarifs sont fixés à partir du revenu déterminant unifié (RDU).

Pour déterminer le coût de la mission, les revenus de toutes les personnes faisant ménage commun sont pris en compte. A ces tarifs s'ajoutent une taxe administrative de frais de dossier de Fr. 100.- (Fr. 30.- les années suivantes).

### Contrats

- de courte durée de 1 à 6 mois au tarif « temporaire »
- de longue durée de 6 à 12 mois, renouvelable, au tarif « fixe »

Selon revenu déterminant unifié RDU en francs	1 journée maximum 10h 1 enfant		1 journée maximum 10h 2 enfants		1 journée maximum 10h 3 enfants	
	Fixe	Tempo	Fixe	Tempo	Fixe	Tempo
Moins de 60'000.-	fr. 53.00	fr. 65.00	fr. 77.00	fr. 95.00	fr. 101.00	fr. 125.00
Moins de 100'000.-	fr. 75.00	fr. 95.00	fr. 110.00	fr. 135.00	fr. 145.00	fr. 175.00
Moins de 150'000.-	fr. 95.00	fr. 120.00	fr. 140.00	fr. 170.00	fr. 180.00	fr. 230.00
Moins de 200'000.-	fr. 120.00	fr. 150.00	fr. 180.00	fr. 210.00	fr. 230.00	fr. 280.00
Moins de 300'000.-	fr. 150.00	fr. 190.00	fr. 230.00	fr. 280.00	fr. 300.00	fr. 370.00
Egal et plus de 300'000.-	fr. 165.00	fr. 210.00	fr. 250.00	fr. 300.00	fr. 320.00	fr. 390.00

*Tarifs sous réserve de modification*

### Rabais

Minimum 4 jours complets par semaine : 5% de réduction.

Pour les cas spécifiques, par exemple si un enfant est gardé toute la journée et un autre uniquement quelques heures, merci de nous contacter pour étude.